

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 7 mai 2003

N° 2003-20

Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil trois, le 7 mai à dix sept heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	12	
Date de la convocation :	29 avril 2003	

Présents : MM. ANDRIEU, CAMBON, DE MARSAC, DE SANTI, HEBRAL, MASSAT, MOIGNARD, MOUNIE, PLAGES, ROSET, SAUTEDE, STEIN.

Absents excusés : MM. ASTRUC, COLLIN (représenté par M. HEBRAL), DAGEN, DESCAZEUX, LLIDO, NONORGUES, ROGER.

Assistaient à la séance : Melle LAYMAJOUX (Conseil Général), Melle NACEF (Semateg), Mme LEROUX (Syndicat Mixte).

OBJET : Dévolution du marché portant sur la location d'une pelle sur pneus équipé d'un grappin.

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical dans sa séance du 20 février dernier autorisait le lancement d'une consultation afin d'équiper le quais provisoire d'Auvillar en retenant la procédure de mise en concurrence simplifiée (art.32 et 57 du code des marchés publics).

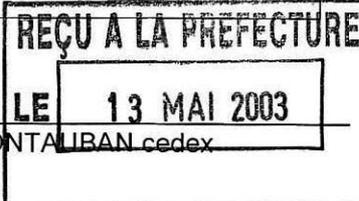
Une annonce a été adressée le 26 février pour publication au B.O.A.M.P. et à la Dépêche du Midi fixant la date limite de remise des candidatures au vendredi 21 mars 2003.

Trois candidatures ont été reçues et après examen ont toutes été destinataires d'un D.C.E.

Une seule proposition est parvenue dans le respect de la date limite fixée au vendredi 11 avril 2003.

A l'ouverture des plis, l'offre de prix était la suivante (solution de base) :

<u>Location d'une pelle et grappin</u> estimation : 5 000€ H.T./mois	- CE.DI.MAT	3 800€ H.T.
---	-------------	-------------



Siège social : – Boulevard Hubert Gouze – B.P. 783 – 82 013 MONTALIBAN cedex

☎ 05.63 21 79 80. - Fax : 05.63 91 40 21.

N° Siret : 258 201 367 00012 – APE : 900B

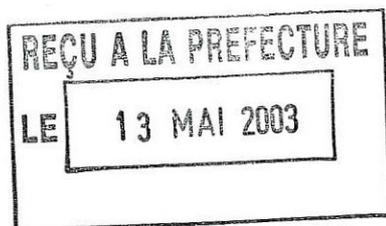
SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Des négociations ont par la suite été menées par la personne responsable des marchés consistant à substituer un grappin de type S1100 à celui proposé (volume plus important) pour un coût identique.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 mai à 16H a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse soit celle de CE.DI.MAT pour un montant mensuel de 3 800€ H.T (assurance comprise).

OUI cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

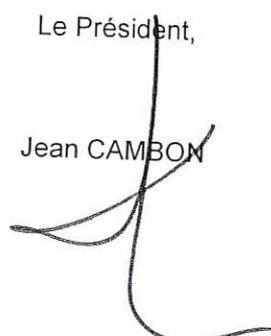
- autorise la conclusion du marché portant sur la location d'une pelle sur pneus équipé d'un grappin avec l'entreprise CE.DI.MAT pour un montant de 3 800€ H.T. (assurance comprise);
- autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.



*Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON



ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXECUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRESENTANT DE L'ETAT LE 13 MAI 2003
ET DE SA PUBLICATION LE 13 MAI 2003

Montauban, le

Le Président,

Jean CAMBON

